

Module n°2 : Module 1 : La fixation des objectifs / indicateurs et les critères d'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent

Contexte

Ce marché peut être déployé par plusieurs organismes de formation. Ci-dessous le programme détaillé d'EMS (Europe Management Santé).

La loi 2019-828, du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique », prévoit notamment, dans son article 27, la suppression de la notation des agents à compter du 1er janvier 2021 et la mise en oeuvre généralisée de l'entretien professionnel annuel. Cette évolution réglementaire va impacter considérablement la gestion de l'évaluation et ses différents impacts sur la gestion RH et des carrières des agents.

Objectifs

- **Identifier** des objectifs individuels et collectifs,
- **Savoir** mettre en oeuvre les techniques de fixation et de négociation,
- **Définir** les indicateurs associés,
- **Évaluer** les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Programme

Analyser les pratiques professionnelles

- Se positionner en tant qu'encadrant dans le management de ses équipes et le développement de leurs compétences
- Rappel des enjeux des dispositifs de l'entretien professionnel (côté de l'encadrant/du collaborateur)
- L'intégration du dispositif dans le management des RH
- La responsabilité de l'encadrant dans le développement des compétences de son équipe

Fixer des objectifs et se préparer à les négocier : préciser le positionnement de l'évaluateur, le positionnement de l'évalué

- Les questions à se poser en préalable : des objectifs difficiles à atteindre
- Définir ce qu'est le projet professionnel, ce que sont les objectifs professionnels et personnels, objectif SMARTER
- Responsabiliser l'évaluateur en clarifiant les attentes de la hiérarchie et favoriser son développement individuel

- Susciter l'adhésion et l'implication de l'agent
- Choisir, pour l'évaluateur, une stratégie adaptée à chaque agent

Déterminer les indicateurs et les critères d'appréciation

- Anticiper le déroulement et savoir réagir en toutes circonstances
- Objectiver et rendre mesurable un objectif en lui attribuant un indicateur pour vérifier si l'activité est réalisée ou non
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour susciter la prise d'initiative de l'agent
- Identifier les critères de résultats pour permettre d'apprécier l'atteinte des objectifs
- Déterminer ce qu'est une appréciation, ses limites
- Adapter les critères selon les métiers et les faire valider
- Prise d'initiative, respect des consignes
- Les relations dans l'équipe, avec la hiérarchie, les patients, le public, l'évolution des comportements

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus.

Exercice

2024

Code de formation

EP1-MOD1

Nature

AFR

Organisé par

DEMETER SANTÉ, EMS ou PRISMA

Durée

3 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences